
SO COOPERATION

Nouvelle-Aquitaine

UN CADRE DE PARTENARIAT SUR LE BASSIN LOIRE BRETAGNE



RRMA POUR RÉSEAU RÉGIONAL MULTI-ACTEURS !

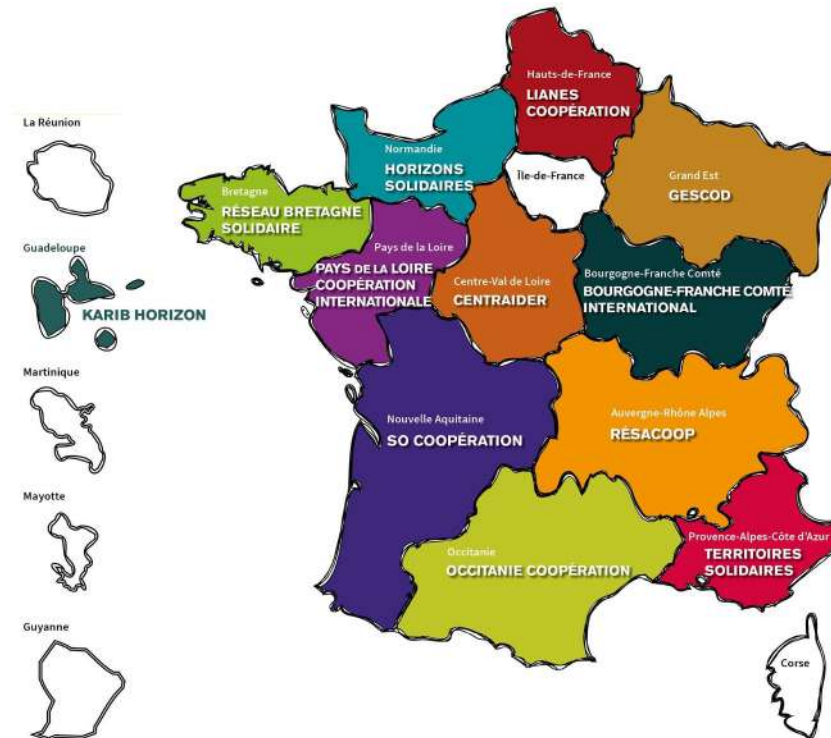
En partenariat avec



MINISTÈRE
DE L'EUROPE
ET DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES

Liberté
Égalité
Fraternité

 **COOPERATION**
Nouvelle-Aquitaine



Programme Solidarité Eau (pS-Eau)

Réseau multi-acteurs français qui s'engage pour garantir l'accès à l'eau et à l'assainissement et la gestion durable des ressources en eau dans les pays en voie de développement.

Missions

Activité 1 : Production de connaissance

Améliorer l'accès à la connaissance et la compréhension des enjeux du secteur de l'eau potable et de l'assainissement

Activité 2 : Appui-conseil

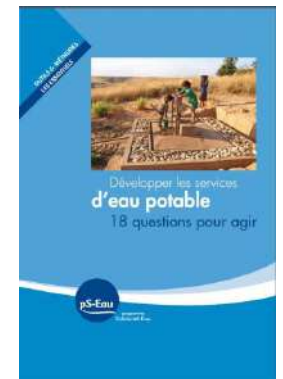
Accompagner les acteurs de coopération à répondre efficacement aux enjeux des pays en développement

Activité 3 : Mobilisation

Produire des outils d'information et animer des débats pour accroître la mobilisation des acteurs locaux

Que peut apporter le pS-Eau a un porteur de projets?

- **Appui conseil** pour les porteurs de projets (formations, rendez-vous individualisés)
- Des **outils** sur le site web (guides, publications, fiches pays)
- Une **base de données** : un réseau de 20 000 contacts (personnes, organismes)
- Des **informations** régulières sur le secteur (newsletters et mailings).



UNE ANIMATION REGIONALE

Groupe Nouvelle-Aquitaine Eau et Assainissement

<https://www.socooperation.org/groupe-eau-et-assainissement/>

Une ouverture vers l'accès aux services essentiels > projet 1% solidaires



6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT

Lancement du groupe thématique Nouvelle-Aquitaine Eau et Assainissement

20 novembre 2019
de 9h30 à 17h

Angoulême -
dans les locaux du Grand Angoulême

SOCOOPERATION
Nouvelle-Aquitaine

pS-Eau

AGENCE DE L'EAU
ADOUR-GARONNE

Président - Région - France
REPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTRE
DE L'ÉNERGIE ET DES
AFFAIRES STRATÉGIQUES

Nouvelle-Aquitaine

Grand Angoulême

DES OBJECTIFS ET UN PLAN D' ACTIONS PARTAGÉ SUR LA PARTIE NÉO-AQUITAINE DU BASSIN LOIRE BRETAGNE

1/ **Accroître la mobilisation et l'engagement des collectivités territoriales** du bassin Loire Bretagne en faveur de la solidarité internationale dans les domaines de l'eau et de l'assainissement

- Identification et valorisation des actions
- Organisation d'un atelier
- Appui conseil
- Promotion du 1%



DES OBJECTIFS ET UN PLAN D' ACTIONS PARTAGÉ SUR LA PARTIE NÉO-AQUITAINE DU BASSIN LOIRE BRETAGNE

2/ Améliorer la qualité des projets élaborés et mis en œuvre par les acteurs du bassin dans les domaines de l'eau et de l'assainissement

- Formation sur la sensibilisation
- Accompagnement individualisé > co-accompagnement
- Organisation d'un groupe pays Togo



CONTACTS



Marion Leriche – m.leriche@socooperation.org
06 46 81 74 95

Jérémy Guérin – jeremy.guerin@pseau.org
06 49 00 95 24





PROJET « 1% SOLIDAIRES »

RENFORCER L'ACCÈS AUX SERVICES ESSENTIELS DES POPULATIONS DES PAYS À FAIBLES REVENUS PAR UNE MOBILISATION ACCRUE DES ASSOCIATIONS, COLLECTIVITÉS FRANÇAISES ET LEURS PARTENAIRES VIA LES « 1 % SOLIDAIRES »



CONTEXTE ET OBJECTIF

Contexte:

- L'atteinte des ODD ne peut se concevoir par secteur mais de manière transversale ;
- Dans les pays à faibles revenus, le niveau de mise en œuvre actuel des services essentiels (accès à l'eau et à l'assainissement, à l'énergie, gestion des déchets) ne répond pas aux besoins de l'ensemble de la population.

Objectif :

L'objectif du projet est de renforcer l'accès aux services essentiels des populations des pays à faibles revenus par une mobilisation accrue des OSC et des collectivités françaises (approche plus coordonnée entre services, territoires en France et territoires cibles) et de leurs partenaires via les « 1 % solidaires » et une approche intégrée de ces services essentiels.

DECLINAISON REGIONALE

5 régions pilotes dont la Nouvelle-Aquitaine avec une animation par SO Coopération

➔ Approche territoriale et multi-acteurs

- Un comité de pilotage régional
- Animation d'ateliers, de rencontres sur les projets mixtes
- Sensibilisation et plaidoyer sur les 1%
- Identification et valorisation des compétences et des projets dans les trois secteurs et ayant une approche multi-sectorielles
- Renforcement de la qualité des projets et des synergies entre acteurs
- Mise à disposition des outils (fiches pays, baromètre...)



***Présentation du cadre juridique de l'Action Extérieure
des Collectivités Territoriales (AECT)***

2030 – Les Objectifs de Développement Durable

Un secteur prioritaire
Parmi les 17 objectifs



ODD 6

dédié à
l'eau

+

la question
de l'eau,
présente
dans tous
les autres

ODD

Depuis 2010 reconnu par l'ONU
comme un droit universel

Constat actuel en quelques chiffres...

D'après le rapport du Programme commun **OMS/UNICEF** de suivi de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement (*Progrès en matière d'eau, d'assainissement et d'hygiène pour la période 2000-2017: Mise en évidence des inégalités*)

- **2,2 milliards de personnes ne disposent pas de services d'alimentation en eau potable** gérés en toute sécurité (exempt de contamination).
- **4,2 milliards sont privés de services d'assainissement** gérés en toute sécurité (avec traitement et élimination des déchets de manière sûre).
- **3 milliards ne possèdent même pas d'installations de base pour se laver les mains** (latrine privative avec installation de lavage des mains avec du savon et d'une source d'eau protégée à moins de 30 min du domicile).

Même si la situation s'est améliorée ces dernières décennies la situation reste encore dramatique et présente un **fort risque de santé publique** et de développement (maladies diarrhéiques, choléra, hépatite A, fièvre typhoïde...).

Chaque année environ **300 000 enfants de moins de 5 ans meurt de diarrhée** en raison d'un service EHA inadéquat.

Les pays d'Afrique Subsaharienne sont les plus durement impactés.

... mais des progrès !

D'après le rapport du Programme commun **OMS/UNICEF** de suivi de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement (*Progrès en matière d'eau, d'assainissement et d'hygiène pour la période 2000-2017: Mise en évidence des inégalités*)

Depuis l'an 2000 :

- **1,8 milliard de personnes ont accès à des services élémentaires d'approvisionnement en eau potable.**
- **2,1 milliards de personnes ont accès à des services d'assainissement de base.**
- La part de la population mondiale pratiquant la **défécation à l'air libre** a été réduite de moitié, **passant de 21% à 9%**, et **23 pays sont parvenus à une élimination quasi totale** de cette pratique, qui concerne désormais moins d'1% de leur population.

Ces progrès sont en parti dus au **actions de coopération décentralisée.**

Cadre généraliste des AECT

✓ Décentralisation de l'action extérieure

- Le rôle des CT s'affirme : AECT visée dans les lois de décentralisation (1992). Elle permet de « conclure des conventions avec des CT étrangères et leurs regroupements, dans les limites de leurs compétences et dans le respect des engagements internationaux de la France ».
- Un encadrement ministériel est instauré : création de la DAECT sous le MEAE.

✓ Loi Thiollière du 2 février 2007

- « Les CT peuvent entreprendre des actions ne relevant pas du champ de leurs compétences ».

✓ Loi Canfin « LOP-DSI » du 7 juillet 2014 : Loi d'Orientation et de Programmation relative à la politique de Développement et de Solidarité Internationale. Elle apporte plus de flexibilité et consacre la reconnaissance de l'AECT ne se limitant plus à la coopération décentralisée mais à la diversité des pratiques internationales (développement et humanitaire).

✓ Loi du 4 août 2021 de programmation relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales, vient mettre à jour et remplacer la précédente loi d'orientation de 2014.

- Augmentation des crédits alloués, intégration des ODD, renforcement du cadre partenarial Etat-collectivités, réciprocité des VSI...

Cadre spécifique au secteur EHA – Loi Oudin-Santini du 6 février 2005

« Possibilité donnée aux CT exerçant les compétences eau et/ou assainissement, de dédier 1% du budget annuel de ces services, à des actions internationales portant sur ces secteurs »

- Solidarité entre usagers des services ;
- De nouveaux acteurs impliqués : Agences de l'eau et Syndicats des eaux ;
- Moyens complémentaires à ceux mobilisables sur le budget général.

Limites du périmètre des actions « eau assainissement » :

- Exclus : irrigations agricoles, gestion des eaux pluviales, protection contre les inondation ;
- Inclus : gestion et protection des ressources en eau, gouvernance, GIRE.

L'assiette du 1% :

- Le 1% porte d'une part sur le budget eau potable et d'autre part sur le budget assainissement ;
- Les budgets eau et/ou assainissement peuvent financer des actions portant sur l'eau et/ou l'assainissement ;
- Exclus de l'assiette : la TVA, les emprunts et les subventions.

Les trois 1%

2005 : Loi Oudin-Santini → 1% eau/assainissement

Acteur du service public de gestion de l'eau et de l'assainissement



2006 : Amendement Pintat → 1% énergie

Acteur du service public de distribution de l'électricité et du gaz



2014 : Loi Canfin « LOP-DSI » → 1% déchet

Acteur du service public de collecte et de traitement des déchets



2021 : Loi du 04/08/2021 → intégration du 1% transport/mobilité

Qui peut mobiliser le 1 % eau ?

	COLLECTIVITÉS TERRITORIALES			EPCI À FISCALITÉ PROPRE			EPCI SANS FISCALITÉ PROPRE	
	Commune	Département	Région	Communauté de communes	Communauté d'agglomération ¹³	Communauté urbaine	Métropole	Syndicats Eau ou Assainissement
Compétence Eau ou Assainissement	✗ ¹⁴	✗ ¹⁵	✗	possible	possible	✓	✓	✓
Possibilité d'appliquer la loi Oudin-Santini	✗	✗	✗	✓ si compétence déléguée	✓ si compétence déléguée	✓	✓	✓
Possibilité d'appliquer les lois générales de l'AECT	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✗

EPCI. Etablissements Publics de Coopération Intercommunale

13. La communauté d'agglomération doit exercer au moins trois des six compétences suivantes: eau potable; assainissement; voirie; environnement; action sociale; équipements culturels et sportifs.

14. Transfert obligatoire des compétences à compter de 2020 ou 2026 si dérogation

15. À l'exception de certains départements franciliens

Quel bilan de la Loi Oudin-Santini ?

Depuis 2005, 380 M€ mobilisés par les CT et Agences de l'eau :

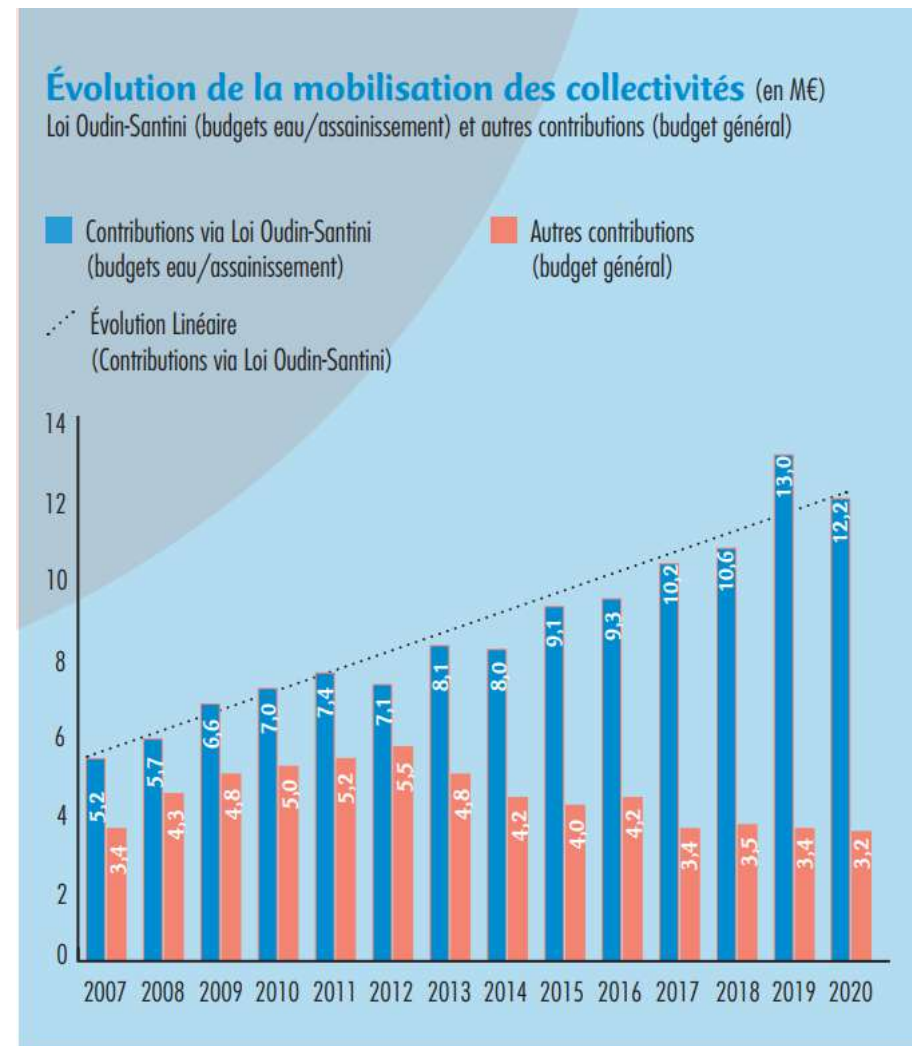
- dont 315 M€ grâce au 1% eau au total ;
 - dont **125 M€ grâce au 1% eau pour les CT** ;
 - dont 190 M€ grâce au 1 % eau pour les AE.

En 2020, **31,2 M€** mobilisés (1% eau et budget général) :

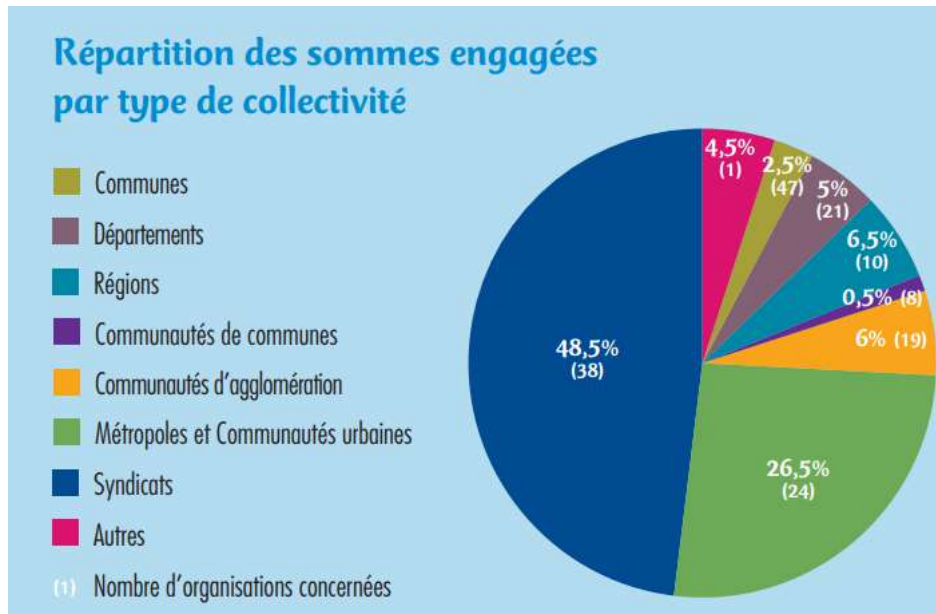
- **15,4 M€** par les CT ;
- **15,8 M€** par les Agences de l'Eau.

En 2020, **85 CT** ont mis en application la Loi Oudin-Santini pour soutenir environ **300 projets EHA**.

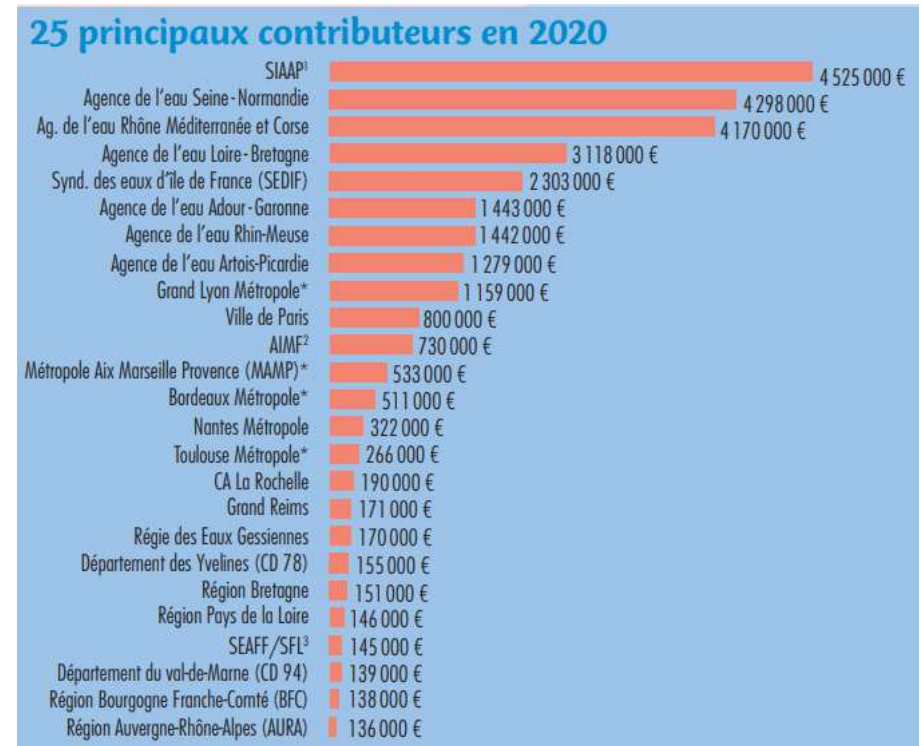
La marge de progression est importante, environ **50 M€** supplémentaires pourrait être mobilisé chaque année.



Quel bilan de la Loi Oudin-Santini ?



175 CT et AE ont soutenues financièrement la solidarité internationale pour l'EHA en 2020



Quels besoins pour l'EHA et quelles modalités d'action?

Milieu Rural : des besoins importants en infrastructures et équipements, de nombreux projets à l'initiative des acteurs associatifs.

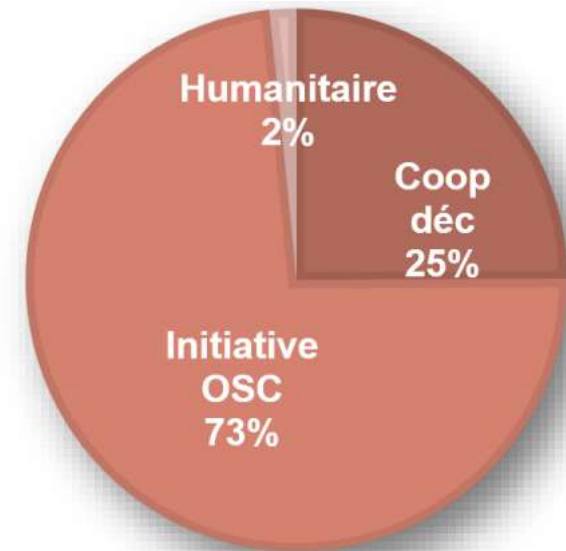
Milieu Urbain : des besoins importants en organisation des services (appui institutionnel, renforcement des capacités), sur lesquelles peuvent se positionner les collectivités territoriales françaises pour réaliser ce transfert de compétences.

Coopération décentralisée (convention) :

- Mise en œuvre interne ou externe via opérateurs ;
- Mobilisation ou non d'expertise au sein de la CT.

Financement de projets portés par les associations :

- Soutien ponctuel ;
- Appel à projets réguliers « fonds eau ».



Répartition des projets en 2017

L'apport de l'expertise des CT pour la coopération décentralisée

Apport externe pour les Pays en Développement :

- Les CT françaises apportent un **savoir-faire spécifique sur l'organisation et la gestion des services publics locaux** (gouvernance locale, aménagement du territoire local, maîtrise d'ouvrage, méthodologie, gestion de projets...);
- Complémentarité avec les autres interventions de coopération au développement (durée longue, appuis « soft »);
- Renforcement et légitimation des autorités locales dans les Pays en Développement.

Apport interne pour les CT :

- **Valorisation d'un savoir-faire** spécifique et reconnu, qui contribue à l'image internationale de la CT ;
- Une contribution à **l'éducation citoyenne à la solidarité internationale** de ses administrés ;
- Un outil de management pour les services techniques.

La « coopération décentralisée » :

- Favorise une relation de proximité, qui s'inscrit dans la durée ;
- Favorise une compréhension plus approfondie des besoins et du contexte d'intervention.

Les leviers de financements

La mise en place du 1% eau permet de bénéficier de fonds complémentaires beaucoup plus importants :

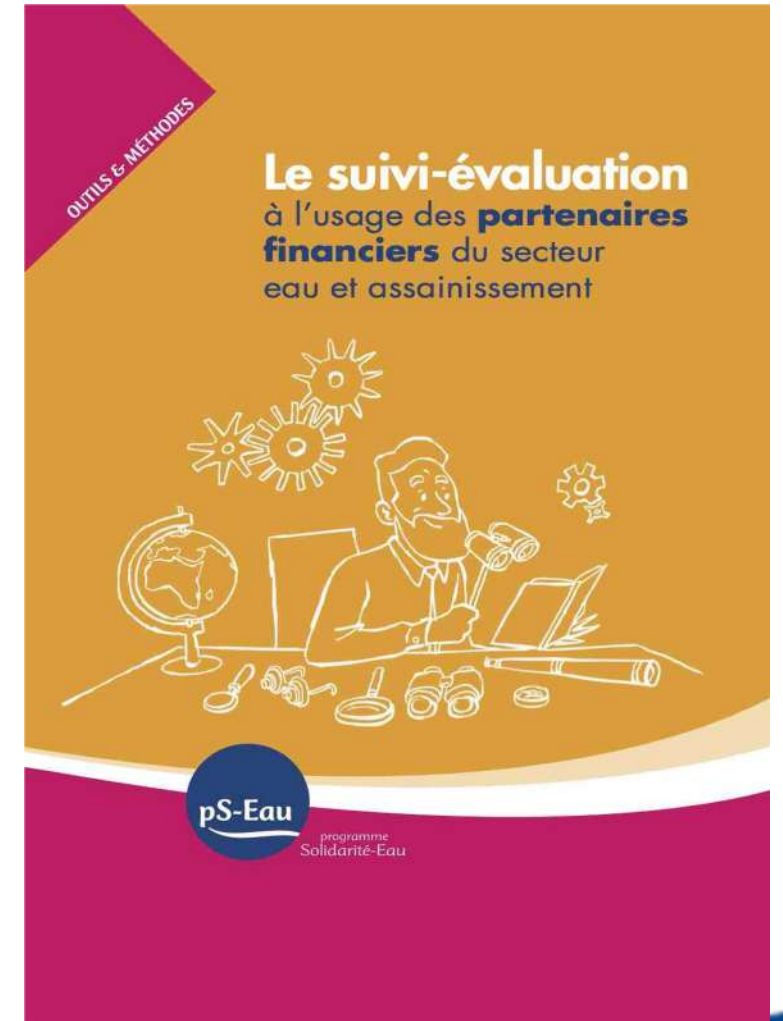
Les agences de l'eau, catalyseurs du 1% Eau :

- Cofinancements importants disponibles ;
- Formalisés avec les Métropoles pour les Fonds Eau : Bordeaux Métropole, Grand Lyon... ;
- Incitation à l'implication des CT sur le 1% Eau ;
- Les projets aidés doivent mobiliser une CT du bassin.

Incitations par conseil et financement, MEAE / DAECT :

- Appels à projets du MEAE (annuels ou pluriannuels /géographiques/thématiques) ;
- Montée en puissance du dispositif FICOL de l'AFD. Plusieurs projets « eau » soutenus ou en négociation ;
- Dispositif d'appui à l'action internationale des collectivités de Cités Unies France avec l'appui de la DAECT et l'AFD.

Nos publications de référence en libre accès





Merci pour votre attention

www.pseau.org

**Contact pour la
Nouvelle Aquitaine :**

Bordeaux :

4 rue Poquelin Molière

33 000 Bordeaux

+33 6 49 00 95 24

Jérémy GUERIN, chargé de
mission Bordeaux

Jeremy.guerin@pseau.org

11^{ème} programme d'intervention et modalités de financement de l'agence de l'eau Loire-Bretagne

Hervé Gilliard

Chef de projet « relations internationales »

agence de l'eau Loire-Bretagne

13 juin 2022

CONTEXTE ET STRATÉGIE D'INTERVENTION DE L'AGENCE DE L'EAU

**Loi du 4 août 2021 de
programmation relatif au
développement solidaire et à
la lutte contre les inégalités
mondiales**



**Stratégie de coopération
internationale des agences de l'eau**

- ⇒ Acteur pro-actif de l'APD au travers des partenariats institutionnels
- ⇒ Favoriser l'engagement des collectivités territoriales (EPCI)
- ⇒ Approche innovante (« nexus »)

4 LEVIERS D'ACTION

La coopération
institutionnelle



**Plus de 20 partenariats
actifs** pour
accompagner la mise en
place de la Gestion
Intégrée des
Ressources en Eau

La coopération
décentralisée et
la solidarité
internationale



*Projets d'accès à l'eau
potable et à
l'assainissement portés
par des collectivités et
des associations*

L'action d'urgence



*A titre exceptionnel,
soutien financier rapide
et ponctuel à des ONG
spécialisées dans
l'urgence (catastrophe
naturelle)*

La participation
aux
grandes
rencontres
internationales



*Forums
mondiaux de l'eau,
Conférences des
parties-
COP-climat, Riob,
Euro-Riob*

ARTICULATION EAU RESSOURCE – EAU SERVICE

La coopération Institutionnelle

La coopération décentralisée et la solidarité internationale

Type de
projet

Projets de mise en
place d'une gestion et
protection des
ressources en eau

ARTICULATION



EAU
RESSOURCE

Projets d'accès à
l'eau potable et à
l'assainissement

Echelle

Echelle
hydrographique (sous
bassin, bassin
versant...)

Echelle administrative
(commune, village...)

Acteurs

Agences de bassin,
instances de bassin,
comité locaux de l'eau

EAU
SERVICE



Maîtres d'ouvrages,
déléataire gestion du
patrimoine, exploitation
des installations

**AàP eau et
solidarité** inter-
agences de 2021

QUELQUES CHIFFRES CLÉS (6 AGENCES DE L'EAU)

1^{ère} contribution au dispositif Oudin-Santini avec
près de 90 M€ de mobilisés au 10^{ème} programme



Plus 230 actions de solidarité en 2021

Près de 40 pays soutenus en 2021

80% des aides aux pays d'Afrique de l'Ouest en 2021



4 à 6 millions de personnes qui ont eu accès à l'eau potable et à un
service d'assainissement en 2021

CHIFFRES CLÉS DANS LE BASSIN LOIRE-BRETAGNE



✓ **Depuis 2010** : 6 partenariats institutionnels démarrés, dont 5 actifs (Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Brésil, Laos, Cambodge) et 1 suspendu (Birmanie)

✓ **Depuis 2007** : plus de 550 opérations de solidarité internationale financées

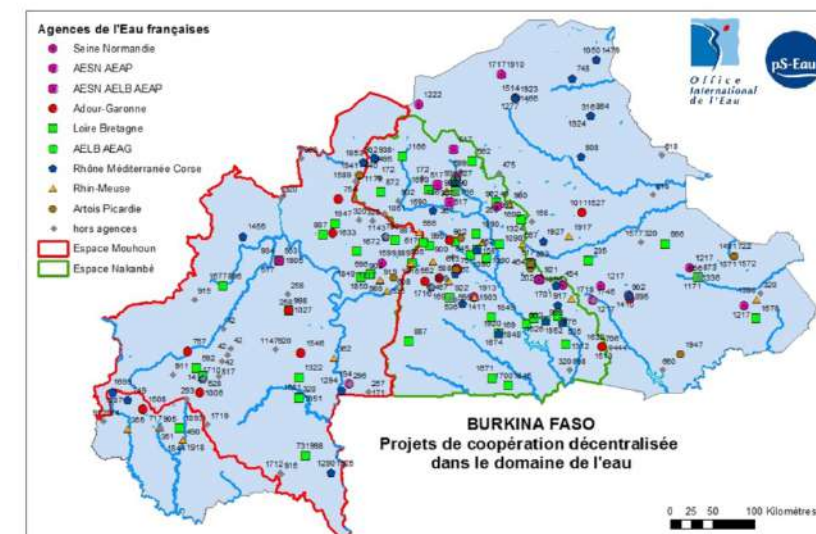
✓ **Depuis 2013** :

- Une enveloppe consommée chaque année en totalité
- Aide moyenne de 50 000 € pour un montant moyen de 120 000 €
- 85% projets associatifs (en RNA, une douzaine de collectivités sur près de 60 porteurs SI)
- 75% des opérations dans les 3 régions de l'ouest du bassin (Bretagne, Nouvelle Aquitaine, Pays de la Loire)
- 90% en Afrique (Afrique de l'Ouest, Madagascar)

LES ACTIONS DE SOLIDARITÉ INTERNATIONALE



Exemple de carte de suivi des projets au Burkina Faso (Actea)



FAVORISER L'ENGAGEMENT DES COLLECTIVITÉS

(UN DES AXES STRATÉGIQUE DES AGENCES DE L'EAU)

- ⇒ **Un taux d'aide maximal** pour le portage direct par une collectivité territoriale (taux d'aide de 70%)
- ⇒ **Un engagement encouragé** dans le cadre des AAP (exemple de l'AAP inter-agences « Eau et solidarités internationales »)
- ⇒ Une **meilleure articulation** entre les dispositifs de financement (exemple de la Ficol; cf. de l'accord-cadre de partenariat entre AFD et agences de l'eau)
- ⇒ Un **appui à la promotion** (en lien avec le pS-Eau, les RRMA)

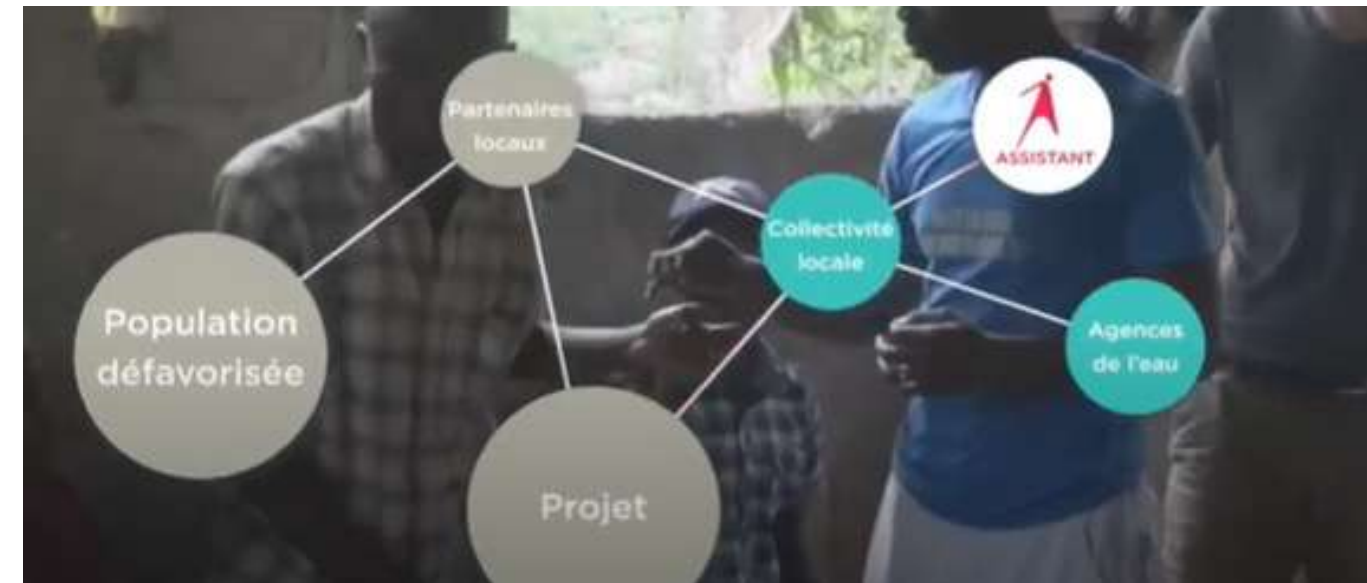


Image du film de Hamap Humanitaire sur la Loi Oudin-Santini

Merci de votre attention

A photograph of a person's hands cupped under a running water tap, with water flowing into the palms. The background is a soft-focus outdoor setting with green foliage.

Présentation des différents modes d'intervention

Différents modes d'intervention pour l'AECT

En pratique, dans le secteur de l'eau et de l'assainissement, les collectivités peuvent choisir de mener trois grands types d'intervention :

- ✓ Type A : des **partenariats de coopération décentralisée** avec des collectivités étrangères ;
- ✓ Type B : des **fonds de soutien** récurrents aux initiatives portées par les associations de solidarité internationale ;
- ✓ Type C : la **participation ponctuelle** financière et/ou technique à une action portée par un acteur tiers.

Suivant ces 3 types d'interventions, **les collectivités peuvent s'appuyer sur des tiers** pour porter un projet et s'engager dans la solidarité internationale :

- ✓ Associations ou ONG
- ✓ Comités de jumelage

Partenariat de coopération décentralisée

✓ Stratégie et contenu de l'intervention :

- La CT porte le projet et cofinance le projet de coopération ;
- La coopération s'inscrit dans le temps et permet une plus grande flexibilité ;
- Echange et transfert de compétences entre les 2 collectivités « Nord » et « Sud » ;
- Expertise des CT françaises reconnue internationalement dans le domaine de l'eau et l'assainissement ;
- La construction d'un programme de coopération se fait sur la base d'un diagnostic partagé entre les 2 CT ;
- Peut mobiliser tous les acteurs du territoire (associations, agents territoriaux, services techniques...).

✓ Pilotage et suivi :

- Définition des rôles de tous les partenaires ;
- La CT française peut plus ou moins délégué le pilotage à une ONG française ou locale suivant l'implication qu'elle veut avoir.

Participation ponctuelle

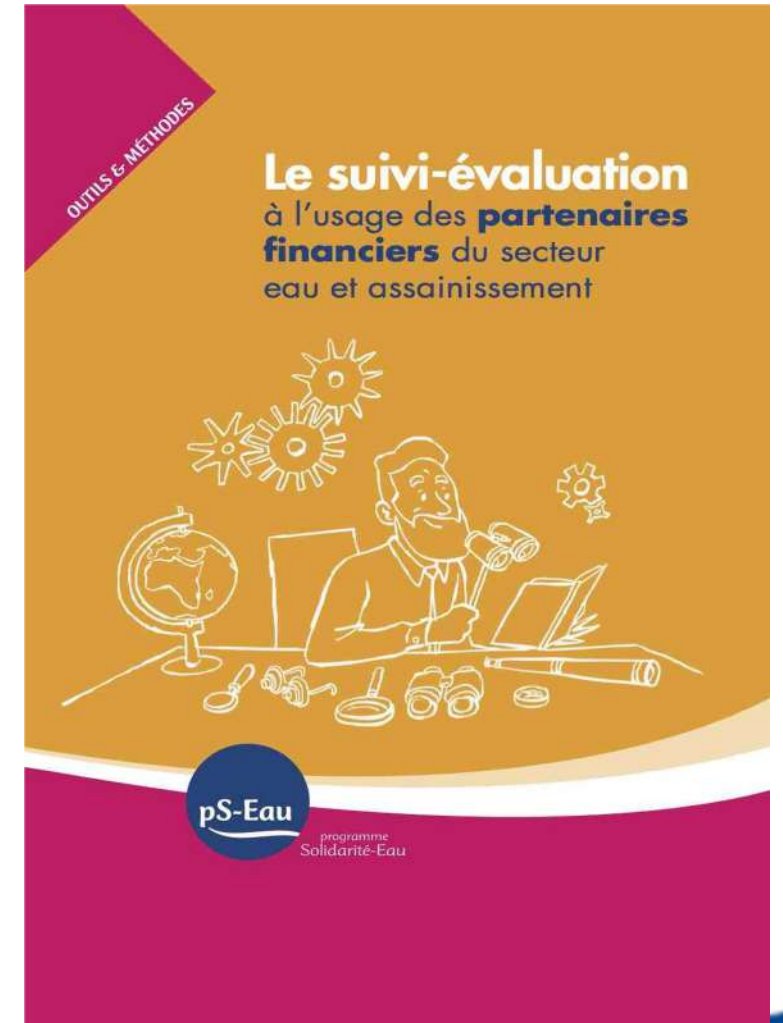
✓ Stratégie et contenu de l'intervention :

- Une CT peut participer ponctuellement à un projet porté par un tier (association ou comité de jumelage) ;
- C'est le tier qui porte le projet et qui demande des subventions à la CT et autres bailleurs de fonds ;
- Le projet peut être co-monté entre un CT et une asso/comité de jumelage mais c'est ce dernier qui dépose les demandes de subvention auprès des bailleurs de fonds ;
- Le support peut être financier ou humain avec l'apport d'une expertise (élu ou agent pouvant partir en mission) ;
- Généralement le soutien ponctuel d'une CT à une association débloque d'autres fonds et entre dans une logique de cofinancement plus large avec d'autres acteurs (Agences de l'eau, fonds eau, régions...) ;
- Ce type de soutien est particulièrement adapté aux petites communes ou communautés d'agglomération qui veulent faire un premier pas dans la solidarité internationale ou qui ont des moyens financiers et humains limités.

✓ Pilotage et suivi :

- C'est l'association porteuse du projet qui suit et pilote le projet

Nos publications de référence en libre accès





Merci pour votre attention

**Contact pour la
Nouvelle Aquitaine :**

Bordeaux :
4 rue Poquelin Molière
33 000 Bordeaux
+33 6 49 00 95 24
Jérémy GUERIN, chargé de
mission Bordeaux
Jeremy.guerin@pseau.org

www.pseau.org

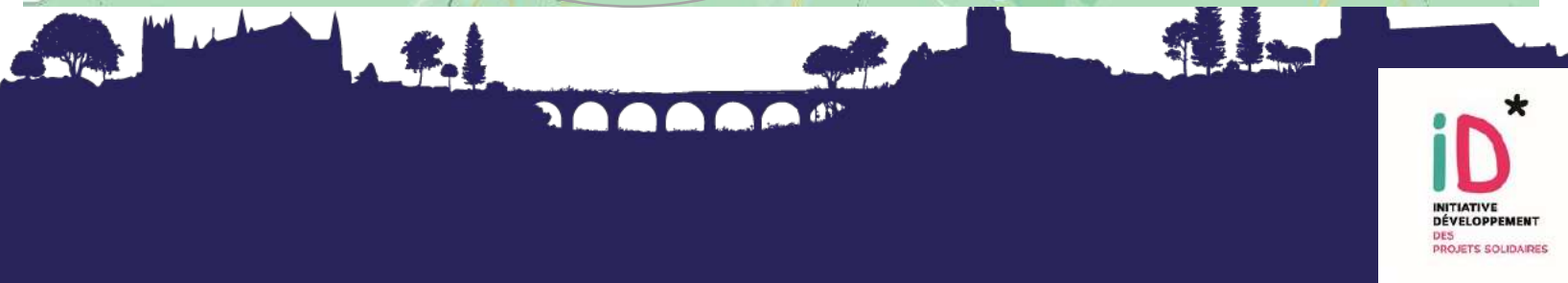
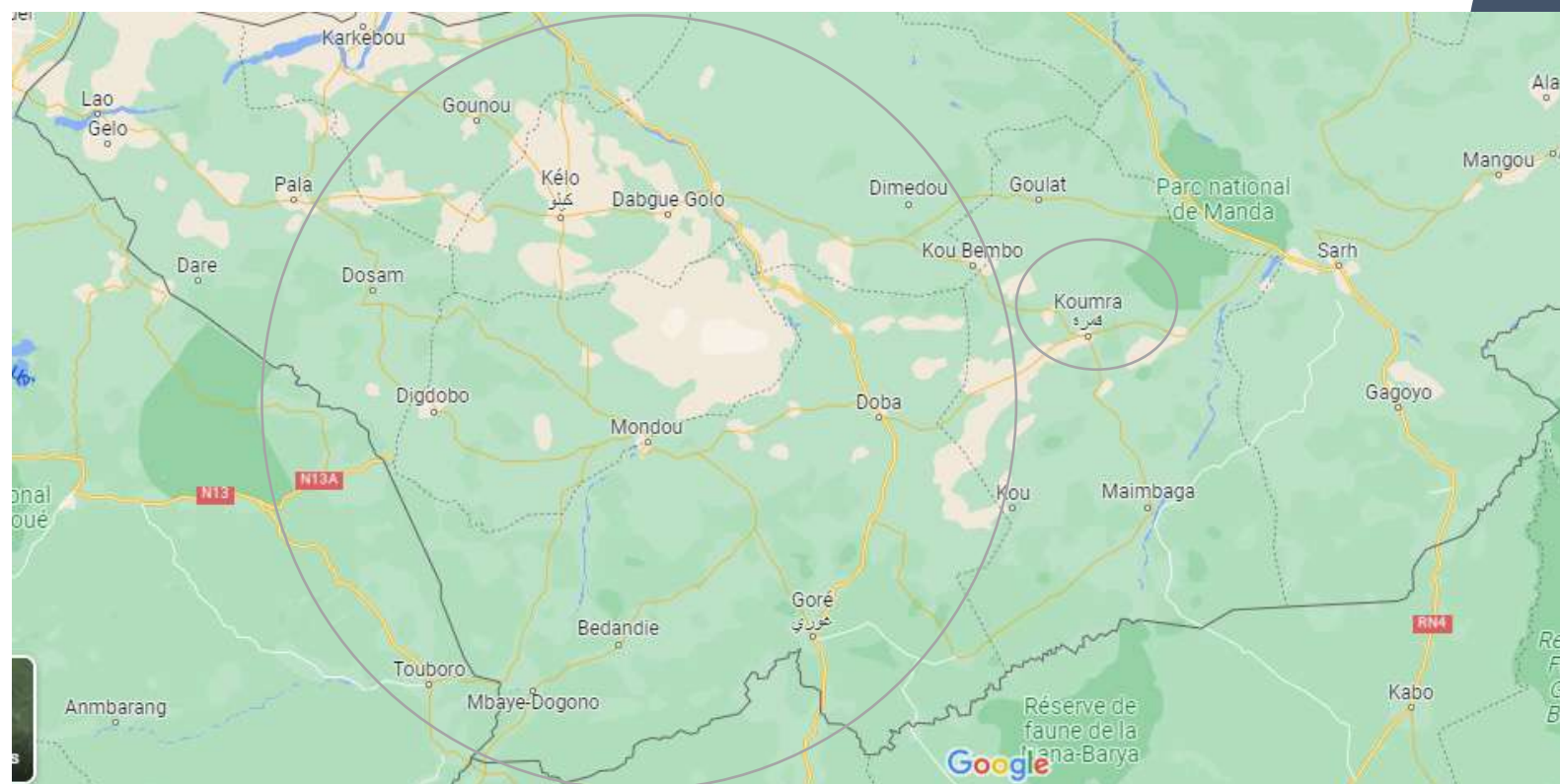
Témoignage d'associations de Grand Poitiers sur la mise en œuvre de la Loi Oudin au Tchad

Associations Poitiers Moundou et Initiatives Développement



Projets Eau & Assainissement au Tchad

➤ Territoires d'intervention



Jumelage Poitiers-Moundou

<https://www.openstreetmap.org/search?query=Tchad#map=5/11.350/24.082/>

Création 1989 -Les deux Mairies ont chacune une association ;Poitiers : APM,et Moundou:AAMP

Les secteurs d'activité sont Education, Culture, Santé, Eau et Assainissement, Femmes et Développement .

Pour l'eau une première Mission d'évaluation en 1996 et des réalisations de façon continue depuis 1998.

Avant 2008 fonds utilisés :

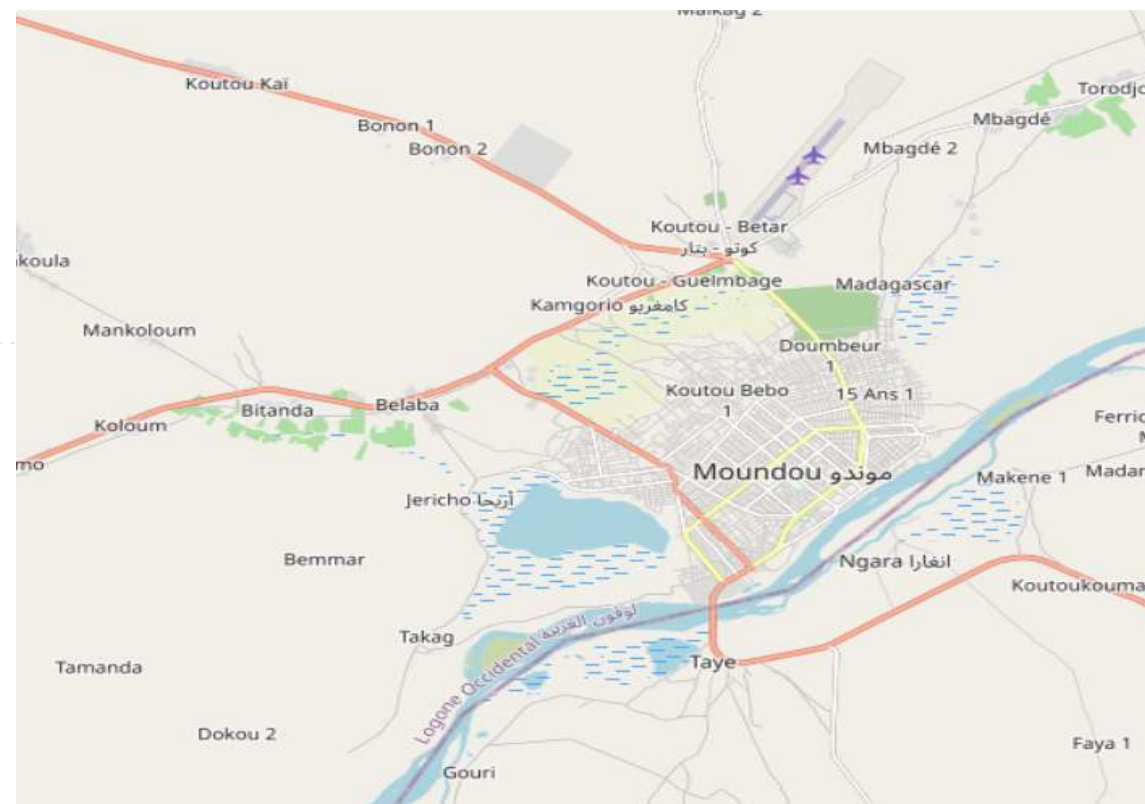
Ville de Poitiers 152 000€

Conseil Départemental 26 000€

Association PM 11 000€

Réalisations :

- Extension de réseau AEP 4 km avec 12BF
- 2 forages nouveaux avec des pompes à motricité humaine



Jumelage Poitiers- Moundou

Depuis 2008

Financements jusqu'à 2020 :

Grand Poitiers 402 000€

AELB 83 000€

Association AMP 11 000€

Réalisations :

- Forages nouveaux avec PMH:4
- Châteaux d'eau+ pompe + groupe : 6 forages existants
- Châteaux d'eau + pompe solaire sur forages existants: 5
- Réhabilitations de forages existants avec PMH: 5
- Extension de réseau et branchement long : 4km
- Réfection d'un château d'eau public : 1



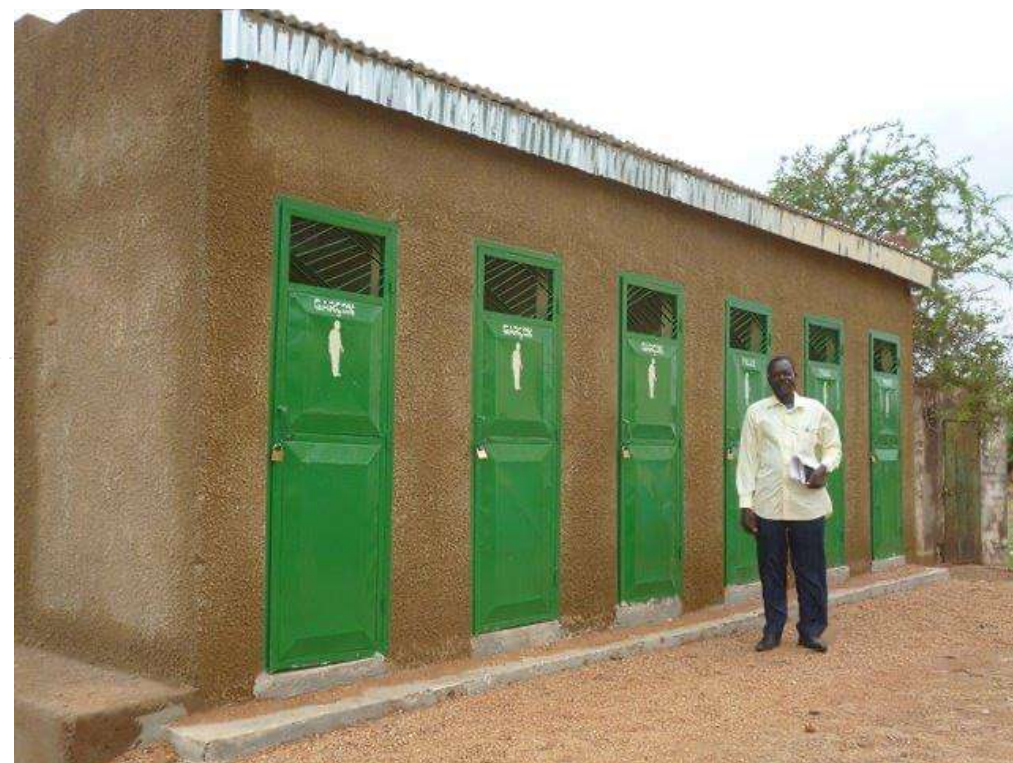




Latrines : 168 cabines (blocs de 4 ou 5 cabines)

Campagne sur l'hygiène en milieu scolaire :1

Supports info : boîte à images et marionnettes



Initiative Développement

Nos pays et thématiques d'intervention



Climat,
énergie, forêt



Eau,
assainissement et
déchets



Citoyenneté et
territoire



Partenariat
et renforcement
des acteurs



Éducation



Santé



• Projet Eau & Assainissement (2016-2019)

- Consolidation du Service Public de l'Eau dans le Sud du Tchad



- Amélioration de l'accès à l'assainissement à Moussoulou



• PASAM - Programme d'Amélioration des services d'assainissement de la ville de Moundou (2020-2022)

- Mettre en place un scénario de développement des services de l'assainissement
- Accompagner des micro-projets d'assainissement



- Faciliter les changements de pratiques en matière d'hygiène et d'assainissement via un dispositif pilote d'accompagnement et de sensibilisation



• Man Madjibé - De l'eau pour le développement de la cité (2022-2025)

➤ **Objectif général** : Améliorer durablement les conditions d'accès à des services d'eau et d'assainissement de base dans des centres semi-urbains du Tchad



➤ **Objectifs spécifiques** :

- Renforcer la gouvernance et les capacités des acteurs du service public de l'eau dans une optique de professionnalisation des métiers
- Améliorer durablement la qualité et les performances économiques et environnementales des services d'eau potable
- Renforcer l'accès et améliorer les pratiques de la population en matière d'hygiène et d'assainissement en prenant

Application de la Loi Oudin par Grand Poitiers

Depuis 2008 en eau potable et 2010 en assainissement.

Les modalités suivantes ont été retenues pour la mise en œuvre du fonds :

- les bénéficiaires sont des associations ayant leur siège sur le territoire communautaire, œuvrant dans le domaine de l'eau potable et de l'assainissement, justifiant d'une expérience significative, présentant toutes les garanties éthiques et bénéficiant d'un relais fiable dans le pays partenaire,
- les projets répondront à la demande d'une institution locale du pays partenaire. Cette institution sera associée à tous les stades du projet,
- les projets concerneront le domaine de l'eau potable destinée à la consommation humaine ou de l'assainissement et présenteront un caractère d'intérêt général,
- les projets seront réalisés dans les Pays les Moins Avancés(PMA) selon les critères de l'ONU,
- les projets seront analysés par la commune sur le territoire de laquelle siège l'association, examinés par la commission Eau et Assainissement et validés par le bureau de la communauté,
- le fonds est abondé à hauteur de 1 % des recettes prévues de vente d'eau et d'assainissement aux abonnés, soit environ 80 000 euros sur chaque budget.



Organisation avant 2017 :

Porteurs de projets : Associations locales

Financeurs : Agence de l'eau
Syndicat des Eaux

Limites de l'organisation :

Les associations souhaitaient organiser des projets plus importants mais n'étaient pas suffisamment robustes pour porter seules l'organisation administrative

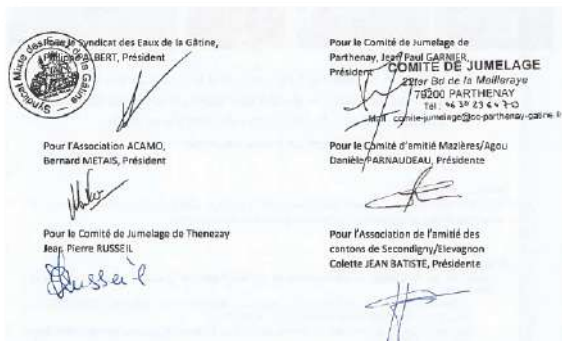
Le Syndicat identifiait un bénéfice à partager les retours d'expériences entre les acteurs dans le but d'améliorer le déroulement des opérations

L'organisation ne permettait pas de bénéficier du taux de subvention de l'agence de l'eau le plus avantageux



Nouvelle organisation depuis 2017 :

SIGNATURE D'UN ACCORD CADRE ENTRE LE SYNDICAT ET 5 ASSOCIATIONS LOCALES



Extrait de l'accord cadre :

Article 1 – Organisation

Le Syndicat des Eaux de la Gâtine, désormais maître d'ouvrage, confie aux associations la mise en œuvre des projets de coopération internationale dans le domaine de l'eau.

Article 2 – Objectif

L'objectif est de développer la complémentarité du savoir-faire de chacun et la synergie de leurs interventions :
 Le Syndicat des Eaux de la Gâtine prend en charge l'administration générale et financière des dossiers et créé une cellule d'animation inter associations.
 Les associations apportent leur connaissance des pays bénéficiaires et assurent le déploiement technique des projets.

Article 3 – Domaine de partenariat

Le partenariat entre les parties porte sur l'amélioration de l'accès à l'eau et à l'assainissement pour les populations les plus défavorisées tant en milieu urbain que rural.

Article 4 – Modalité du partenariat

Le Syndicat crée un comité de pilotage dont les missions sont présentées en annexe.
 Pour chaque projet, les parties signent une convention de partenariat qui fixe les modalités techniques et financières de mise en œuvre.

Retour d'expérience avec le projet d'ACAMO Signature d'une convention de partenariat ACAMO/SMEG

TOGO : Canton d'Ountivou Création de 10 forages neufs et 1 puits

Extrait de la convention de partenariat Article 3 : Rôles des parties prenantes

Le Syndicat est maître d'ouvrage de l'opération.

Ses missions sont les suivantes :

- Mobilisation des financements
- Gestion des fonds
- Reporting d'opération
- Evaluation de la pérennité



L'Association est maître d'œuvre de l'opération.

Ses missions sont les suivantes :

- Etude de faisabilité du projet
- Pilotage et coordination
- Mise en œuvre et suivi des travaux
- Préparation des états de facturation
- Bilan technique et financier de l'opération de travaux

Missions du Comité de Pilotage du SMEG

Définition de la politique générale du syndicat e terme de coopération internationale

Faire un appel à projet annuel auprès des partenaires potentiels

Vérifier l'éligibilité des projets au règlement intérieur, signer les conventions

Rechercher les financements

Animer le réseau de partenaires locaux

Réunion annuelle de l'ensemble des partenaires : partage des expériences

Définition des pistes d'amélioration techniques et organisationnelles

Définition des cadres pour uniformiser les procédures

- Exemple d'actions réalisée depuis 2017 :
Réalisation d'un cadre de suivi de pérennité

Communication

Valoriser les projets

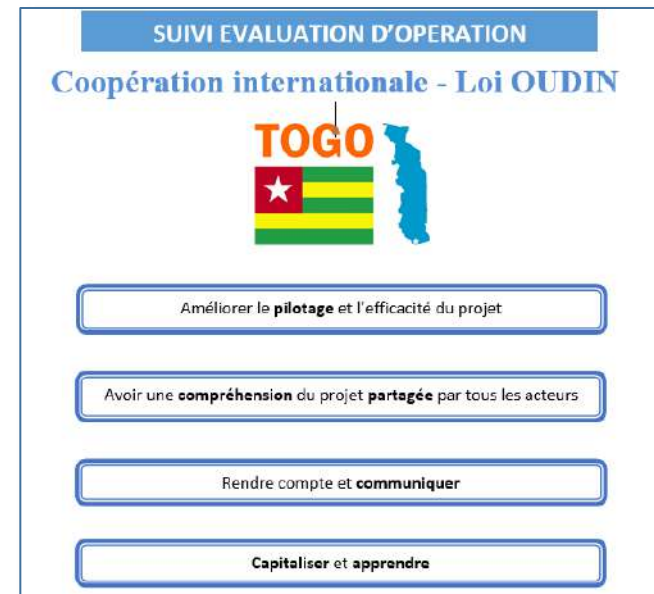
- Exemple d'action réalisée depuis 2017 :
 - enregistrement d'une émission avec radio Gatine sur la mise en œuvre des projets (radio jumelée avec radio horizon de la ville de Tsévié)
 - Visite d'un château d'eau et d'une usine d'eau avec les délégations d'Agou

Recherche de plus-value syndicale aux projets

- Action en cours : tee shirt, carnet de relevé

Suivi d'opération

Action 2017/2018 : 2 vice présidents participent à un voyage d'étude avec le comité d'amitié des cantons de Mazières en Gatine / Agou



▶ OPERATIONS REALISEES AVEC L'ACCORD CADRE

Association	VILLE	PROJET	CONVENTION	MONTANT TOTAL DU PROJET
Association de Coopération Amitié Ménigoute Ountivou (ACAMO)	Ountivou	8 puits réhabilitation 4 forages et création 11 forages	01-2017	201 737,00 €
Comité d'Amitié Mazière / Agou	Agou Yiboé Avedjé	Construction 1 forage château d'eau et syst de distribution	02-2017	49 800,00 €
Comité de Jumelage de Parthenay	Tsévié	Construction de 3 forages et 12 bornes fontaines	03-2017	74 310,00 €
Association de l'Amitié des Cantons de Secondigny / Elevagnon	Djokpé et Badji	1 puits + 1.95km canalisations + 1 borne fontaine	04-2017	20 539,48 €
Comité de Jumelage de Thénezay	GAPE et WONUGA	2 unités de distribution (forage château d'eau reseau adduction et bornes fontaines)	05-2017	239 948,85 €
Association de Coopération Amitié Ménigoute Ountivou (ACAMO)	Ountivou	Construction de 6 forages dans les villages Canton Ountivou	01-2019	90 503,00 €
Association de l'Amitié des Cantons de Secondigny / Elevagnon	Djokpé et Badji	1 puits + 1.95km canalisations + 1 borne fontaine	02-2019	109 045,00 €
Association de Coopération Amitié Ménigoute Ountivou (ACAMO)	Canton Ountivou	Création de 10 forages neufs et 1 puits	2021-01	210 582,00 €
Comité de Jumelage de Thénezay	GAPE et Kpoji	Construction de 2 forages et mini adductions	2022-01	254 355,00 €

Témoignage du Comité de jumelage Blaslay Kpakpara

















